



Captage, Stockage et Valorisation du CO₂
Une solution pour demain

[Accueil](#) >> Frequently asked questions

FAQ

Suis-je obligé de suivre la formation pour acquérir l'outil Bilan Carbone®?

Oui, la formation est le préalable obligatoire pour acquérir et utiliser l'outil. Néanmoins, le guide méthodologique et le guide des facteurs d'émissions sont téléchargeables et en libre accès dans la rubrique Documents techniques.

Je suis une entreprise ou collectivité et je souhaite réaliser mon Bilan Carbone® en interne sans passer par un prestataire externe, comment dois-je m'y prendre ?

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Integer felis nulla, congue non rhoncus sit amet, fringilla sed mauris. Etiam pellentesque mollis augue sit amet tempor. Proin accumsan, velit eu auctor pretium, lectus lorem euismod quam, sit amet fermentum risus metus in tortor. Pellentesque congue felis imperdiet lectus molestie at suscipit neque pharetra. Mauris a ipsum nec est varius bibendum. Etiam sodales tempus eros, eu porta massa dictum nec. Pellentesque suscipit, quam quis aliquet bibendum, mauris dui sollicitudin est, at fringilla lorem orci eu ante. Integer mollis vestibulum enim et ultricies. Morbi eu ultrices nisi. Maecenas non lectus nibh, eget rhoncus elit. Sed ut neque eget dui tristique commodo vel sed nulla.

Je suis un bureau d'études, comment puis-je être référencé sur le site Internet de l'ADEME ?

Sed interdum sagittis orci, et vulputate neque bibendum eu. Morbi vitae nunc ante, sit amet porta justo. Aliquam pulvinar, erat ullamcorper vestibulum viverra, turpis mi dignissim nisl, blandit dictum eros dolor et augue. Cras at mauris neque, ac iaculis nibh. Phasellus a orci ante, quis auctor massa. Integer blandit leo a libero auctor ultrices venenatis orci venenatis. Nunc quis ipsum mauris, et pretium enim. Donec ultricies mauris sit amet nunc euismod eget laoreet nunc feugiat. Curabitur et enim dolor, non adipiscing orci. Nulla facilisi. In semper hendrerit turpis lacinia porta. Nam sollicitudin mauris convallis odio interdum laoreet. Integer sed libero erat.

Y a-t-il des prestataires Bilan Carbone® qui exercent également une activité d'opérateur de compensation volontaire ?

Dans le cas où le prestataire choisi exerce également une activité d'opérateur de compensation, le maître d'ouvrage pourra exiger que le prestataire soit signataire de la « Charte de compensation volontaire des émissions de gaz à effet de serre » établie à l'initiative du Ministère en charge de l'Ecologie et de l'ADEME. Cette exigence au regard du prestataire, conditionne l'aide financière de l'ADEME au maître d'ouvrage. La Charte et la liste des opérateurs de compensation signataires sont disponibles sur www.compensationco2.fr.

Je recherche un facteur d'émission qui n'est pas dans le guide du Bilan Carbone®. Où le trouver ?

Une nouvelle version du guide des facteurs d'émissions est en cours d'élaboration avec la sortie de la V6. Pour vous aider dans votre démarche, voici 4 pistes d'actions :

1. rechercher des produits équivalents dans le guide actuel des facteurs d'émissions et vous servir des sources mentionnées pour rechercher une information spécifique à votre contexte
2. utiliser le [calculateur "Bilan Produit"](#) - type ACV - qui pourra vous aider à déterminer des FE liés à un domaine spécifique (en spécifiant le critère gaz à effet de serre). Cet outil est en accès libre et nécessite un peu de pratique. Il s'appuie sur la base de données Ecoinvent. Par ailleurs, une base de données type ACV à l'échelle européenne est en cours de constitution (European Reference Life Cycle Data System - ELCD). Sa première version sera livrée au cours de l'été 2008. [Des informations sur certains matériaux](#) sont d'ores et déjà disponibles.
3. pour les bureaux d'études, consulter le forum sur le site Internet où beaucoup d'échanges ont lieu.
4. encourager le fournisseur du produit en question à faire son Bilan Carbone® !

Qui a découvert l'effet de serre ?

Le savant Arrhenius (1859-1927), prix Nobel de chimie, explique en 1895 à ses collègues de l'Académie des Sciences de Suède que la vapeur d'eau et le gaz carbonique jouent un rôle majeur dans l'équilibre thermique de la Terre. Il en déduit logiquement que l'utilisation intensive des énergies fossiles pourrait augmenter l'effet de serre. Ce n'est qu'un siècle plus tard que sa mise en garde atteindra la sphère politique internationale.

Quelle serait la température de la Terre sans l'effet de serre ?

Elle ne dépasserait pas les -18 °C ! Sur Mars où les gaz à effet de serre sont absents (qui est aussi située plus loin du soleil), la température est de -50 °C. Mais sur Vénus, où l'atmosphère est très chargée en gaz carbonique, la température atteint 420 °C en surface. La Terre est donc une exception dans notre système solaire, exception propice à l'évolution de la vie.

Le captage du CO₂ s'applique-t-il aux émissions des transports et de l'habitat ?

Les secteurs du transport et de l'habitat sont également de grands générateurs de CO₂. Cependant, leurs émissions étant diffuses, elles ne peuvent pas être captées telles quelles et devront être réduites en amont via plusieurs méthodes :

- la réduction des consommations d'énergie
- l'utilisation d'autres sources d'énergie émettant moins de CO₂
- une centralisation de la production, ce qui permettrait de concentrer les émissions et de les capter

Les émissions du secteur des transports pourraient également être réduites par l'utilisation de carburants propres, tels que l'hydrogène. Actuellement, même si l'hydrogène ne dégage pas de gaz à effet de serre lors de son utilisation, la production d'hydrogène repose majoritairement sur les énergies fossiles. Dans la perspective d'une utilisation importante de l'hydrogène, un recours au CSCV serait indispensable pour diminuer les émissions de CO₂ induites lors de sa production.

Comment le CO₂ évolue-t-il dans le sous-sol ?

Prenons l'exemple d'un stockage dans un aquifère salin : une fois injecté, le CO₂, plus léger que l'eau présente dans la roche, remonte jusqu'à la roche couverture, imperméable, qui bloque son déplacement. Une partie reste piégée dans les plus petits pores (cavités microscopiques) de la roche réservoir. Une autre partie se dissout dans l'eau salée et aura tendance à descendre vers le bas du réservoir. Après quelques milliers d'années, en réagissant avec la roche réservoir, le CO₂ dissous pourra former d'autres minéraux. L'importance respective de ces différents mécanismes varie selon la géologie des sites.

Combien de temps faut-il stocker le CO₂ ?

L'idée du CSCV est de stocker le CO₂ afin de couvrir au minimum la durée pendant laquelle les combustibles fossiles continueront à être utilisés (1 à 2 siècles). Cependant, il faut également permettre à la concentration atmosphérique du CO₂ de se stabiliser, voire de diminuer. Compte tenu de la complexité du cycle du carbone (dont la durée est de l'ordre de plusieurs siècles), une stabilisation des teneurs en CO₂ dans l'atmosphère impose de conserver le CO₂ dans le sous-sol pendant un minimum de 1000 ans (source GIEC).